

Programme de formation détaillé INITIATION AU REIKI Durée : 3 jours

1^{er} JOUR

1. Présentation du REIKI
2. Vertus du REIKI
3. Histoire
4. Extrait des 1ères notes de HAWAY TAKATA
5. Lignes directrices
6. Déontologie pour une séance pour une autre personne
7. Le traitement REIKI

2^{ème} JOUR

8. Traitement sur soi ou auto traitement
 9. Traitement rapide sur une personne
- Application et entraînement.

3^{ème} JOUR

10. Traitement local
- Application et entraînement.
11. Synthèse

OBJECTIFS :

- S'initier au REIKI, en apprenant à libérer ou ralentir les énergies du corps, par apposition des mains.

NATURE DE LA FORMATION :

Adaptation et développement des compétences.

PUBLIC :

Professionnels de l'esthétique souhaitant faire évoluer leurs compétences

PRE-REQUIS :

Aucun

EFFECTIF :

Groupe de 8 personnes maxi

DATES, HORAIRES ET LIEU :

selon planning



DUREE :

24 heures (3 jours x 8 h)

TARIF (à partir de) :

210 € nets de taxes/jour/pers.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

cf Conditions Générales de Vente

ENCADREMENT/INTERVENANT :

Christelle MINOTTE, intervenante pour Image Consulting, praticienne et enseignante formatrice (diplômée licence) en esthétique, cosmétique et modelages. Maître Reiki Usui et Karuna.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

MIS EN ŒUVRE :

Formation en présentiel, opérationnelle, qui alterne apports théoriques et pratiques.
Matériel utilisé : table de massage, paperboard, documents papier remis au stagiaire en fin de formation. Entraînement entre stagiaires ou sur modèles.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE

L'EXECUTION DE L'ACTION :

Pour chaque demi-journée de formation, une feuille de présence (état d'émargement) sera signée par le stagiaire et le formateur, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

MOYENS D'EVALUATION PAR

L'ORGANISME DE FORMATION:

Pour permettre de contrôler si le stagiaire a acquis les connaissances dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action, l'évaluation du stagiaire s'effectuera au moyen d'une mise en situation.

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de présence et d'évaluation des acquis.